

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.



Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

l'Ar
pou

RU

La

H

LA

s'h

Ant

CIERGES ET VINS DE MESSE
MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉ À VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir en consignment d'Huil. d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 83 rue St-Fierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cui
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ÉLECTRIQUES,
OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.**

**— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.**

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL, Can.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE. De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods
Milling Co., Limited.

BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée ; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.
93 rue St-Pierre.

Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, EACENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et
Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS : MÉDAILLES,
CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière
satisfaction ; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 433. — *Les Quarante-Heures*, 433.

Partie officielle : Itinéraire de la visite pastorale de 1916, 434.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le prêtre apôtre, 435
LITURGIE ET DISCIPLINE : Communion des malades qui ne peuvent rester à jeun, 438.—CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 439.—À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 440; Saint Boniface, 441; Trois-Rivières, 441; Nicolet, 442; Saint-Jean N. B., 442; VARIÉTÉ. Le pape et nos prisonniers, 443; LES LIVRES, 444.

Bulletin social : La question bilingue, 445.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 26 mars. — III du Carême, 1 cl.
Lundi, 27. — S. JEAN DAMASCENE, conf. et docteur.
Mardi, 28. — S. JEAN CAPISTRAN, conf.
Mercredi, 29. — De la férie.
Jcredi, 30. — De la férie.
Vendredi, 31. — De la férie.
Samedi, 1. avril. — De la férie.
Dimanche, 2. — IV du Carême, 1 cl.

QUARANTE-HEURES

27 mars, St-Antoinin.—29 Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.—30 Couvent de St-Gervais.—1 avril, Couvent de Lotbinière.—2 Breakeyville.

PARTIE OFFICIELLE

ITINERAIRE DE LA VISITE PASTORALE DE 1916

1.—Sainte-Hénédine	mardi	23 mai
2.—Sainte-Marguerite	mercredi	24 “
3.—Frampton	jeudi	25 “
4.—Saints-Anges	vendredi	26 “
5.—Saint-Joseph	samedi	27 “
6.—Saint-François	lundi	29 “
7.—Saint-Victor	mercredi	31 “
8.—Saint-Ephrem	jeudi	1 juin
9.—Saint-Méthode	samedi	3 “
10.—Saint-Evariste	lundi	5 “
11.—Saint-Benoît	mardi	6 “
12.—Saint-Georges	mercredi	7 “
13.—Saint-Martin	vendredi	9 “
14.—Saint-Honoré	samedi	10 “
15.—Saint-Hilaire	lundi	12 “
16.—Sainte-Martine	mardi	13 “
17.—Saint-Vital	mercredi	14 “
18.—Saint-Sébastien	jeudi	15 “
19.—Saint-Samuel	vendredi	16 “
20.—Saint-Ludger	samedi	17 “
21.—Saint-Gédéon	lundi	19 “
22.—Saint-Théophile	mardi	20 “
23.—Saint-Côme	mercredi	21 “
24.—Saint-Zacharie	jeudi	22 “
25.—Sainte-Aurélie	samedi	24 “
26.—Saint-Louis de Gonzague	dimanche	25 “
27.—Saint-Prosper	lundi	26 “
28.—Saint-Benjamin	mardi	27 “
29.—Sainte-Rose	mercredi	28 “
30.—Sainte-Justine	jeudi	29 “
31.—Saint-Camille	samedi	1 juillet
32.—Sainte-Sabine	lundi	3 “
33.—Sainte-Germaine	mardi	4 “
34.—Saint-Odilon	jeudi	6 “
35.—Saint-Léon	samedi	8 “
36.—Saint-Nazaire	lundi	10 “

37
38
39
40

41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51

me
Vo
ap
L's
" q
tou
son
doi
viv
il)
j'er
en
un
et
plu

37.—Saint-Malachie.....	mardi	11 juillet
38.—Sainte-Claire.....	jeudi	13 “
39.—Saint-Anselme.....	samedi	15 “
40.—Saint-Henri.....	lundi	17 “
Retour à Québec.....	mardi	19 “
41.—Sainte-Lucie.....	samedi	9 sept.
42.—Saint-Fabien.....	lundi	11 “
43.—Saint-Magloire.....	mardi	12 “
44.—Saint-Philémon.....	jeudi	14 “
45.—N.-D. de Buckland.....	vendredi	15 “
46.—Saint-Damien.....	samedi	16 “
47.—Saint-Lazare.....	lundi	18 “
48.—Saint-Nérée.....	mardi	19 “
49.—Honfleur.....	mercredi	20 “
50.—Saint-Gervais.....	jeudi	21 “
51.—Saint-Charles.....	samedi	23 “
Retour à Québec.....	lundi	25 “

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE PRÊTRE APOTRE

Prêtre et apôtre, ces deux mots sont inséparables. Mais comment le prêtre d'aujourd'hui doit-il exercer son apostolat ? Voilà ce que nous voulons dire ici.

Aujourd'hui comme hier, le prêtre qui veut être un véritable apôtre, doit d'abord s'appliquer à mener une vie sainte. L'apostolat sacerdotal ne doit viser à rien autre chose, en effet "qu'à former en tous Jésus-Christ" (Galates, IX, 19). "Car tous ceux qui sont honorés du sacerdoce, écrit S. S. Pie X, dans son encyclique "E Supremi Apostolatus" du 4 octobre 1903, doivent savoir qu'ils ont, parmi les peuples avec lesquels ils vivent, la même mission que Paul attestait avoir reçue quand il prononçait ces tendres paroles : "Mes petits enfants, que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ se forme en vous." (Gal. IV) Or, comment pourront-ils accomplir un tel devoir, s'ils ne sont d'abord eux-mêmes revêtus du Christ ? et revêtus jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre : "je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi..." Aussi, quoique tous

les fidèles doivent aspirer à "l'état d'homme parfait à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ," cette obligation appartient principalement à celui qui exerce le ministère sacerdotal. Il est appelé pour cela "un autre-Christ"; non seulement parce qu'il participe au pouvoir de Jésus-Christ, mais parce qu'il doit imiter ses œuvres et par là reproduire en lui son image."

Ces profondes paroles de Pie X suffisent à nous montrer combien gravement se tromperait le prêtre qui, sous prétexte de donner plus de temps aux œuvres d'apostolat, négligerait les pratiques de piété qui sont essentiellement nécessaires à la conservation de la vie sacerdotale : célébration quotidienne du Saint Sacrifice, méditation, lecture pieuse, visite au Saint Sacrement et chapelet. L'œuvre la plus absorbante ne doit donc, à aucun prix, diminuer la journée sacerdotale, sous peine de diminuer le prêtre lui-même et l'efficacité de son apostolat jusqu'à la rendre nulle.

Il est donc capital que le prêtre apôtre soit pénétré de l'esprit surnaturel le plus profond et le plus éclairé. C'est dire qu'il doit être, avant tout et toujours, un homme de doctrine et un homme de prière.

"Le salut du peuple, en effet, déclare S. S. Pie X, dans sa *Lettre aux Evêques polonais* du 3 décembre 1905, dépend surtout du prêtre. Et aujourd'hui que les temps sont si troublés, il nous faut des prêtres distingués par la pureté de leur doctrine et la sainteté de leur vie, d'une telle générosité et d'une telle fermeté que, sans écouter la chair et le sang, ils soient prêts à tout mépriser et à tout souffrir pour le Christ."

C'est évidemment dans l'Eucharistie que le prêtre puisera surtout cet esprit surnaturel éminent, plus nécessaire que jamais à l'apôtre d'aujourd'hui. Après le Saint Sacrifice, rien ne rendra la charité du prêtre plus puissante, plus rayonnante, plus apostolique, que l'heure d'adoration hebdomadaire. Le prêtre apôtre ne devrait jamais manquer ce colloque intime et souverainement bienfaisant avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là qu'il apprendra comment on vit et comment on meurt pour les âmes. Il est important que le curé s'habitue à faire l'heure d'adoration hebdomadaire avec ses paroissiens.

Mais cette piété sera vaine et inefficace, si elle n'est alimentée continuellement par une solide, par une substantielle doctrine. Dans sa lettre sur *l'Enseignement de la Doctrine chrétienne*, S.S. Pie X, que nous aimons à citer encore, après avoir signalé la gravité de la crise religieuse actuelle, écrivait : "Quiconque brûle encore du zèle de la gloire de Dieu recherche les causes de cette crise religieuse... Pour nous, Vénérables Frères, sans

nier les autres causes, nous nous rangeons de préférence à l'avis de ceux qui voient dans l'ignorance des choses divines la principale cause de la dépression actuelle, de la débilité des âmes et des maux très graves qui s'en suivent."

Or, ce qui est profondément désastreux chez le fidèle, ne serait-il pas encore plus néfaste chez le prêtre, surtout chez le prêtre qui veut se dévouer aux œuvres ?

L'étude continue et approfondie de la doctrine catholique est donc un devoir primordial pour le prêtre apôtre.

C'est dans les *Actes* des Souverains Pontifes que le prêtre doit puiser les notions qui lui sont absolument nécessaires pour se guider, et pour guider les autres dans l'organisation et la direction des œuvres d'action sociale catholique.

Parmi les documents pontificaux de ces derniers temps, il en est que le prêtre apôtre non seulement ne doit pas ignorer, mais qu'il doit posséder jusqu'à en faire comme la moelle de sa pensée. Ce sont les encycliques de Léon XIII *Rerum Novarum*, sur la condition des ouvriers, *Graves de communi*, sur l'action populaire chrétienne, *Immortale Dei*, sur la constitution des États, *Sapientiae Christianae*, sur les principaux devoirs civiques des catholiques, *Libertas Praestantissimum*, sur la liberté humaine, et *Humanum Genus*, sur la franc-maçonnerie ; les encycliques de Pie X., *E Supremi Apostolatus*, exposant le programme d'action du Souverain Pontife avec l'explication de sa devise : "Instaurare omnia in Christo," *Pascendi*, sur le modernisme, son encyclique aux évêques d'Italie (11 juin 1905) sur l'action catholique, *Il fermo proposito*, celle qu'il adressait aux évêques d'Allemagne sur les syndicats ouvriers, *Singulari quâdam* et enfin, le célèbre document que tous les prêtres devraient analyser souvent pour s'en pénétrer profondément, le *Motu Proprio* du 18 décembre 1903, où Pie X établit le règlement fondamental de l'action populaire chrétienne.

Pas un prêtre qui veut faire des œuvres d'action sociale ne peut se permettre d'ignorer un seul de ces documents, s'il veut éviter les écueils du socialisme, du modernisme et du libéralisme. La doctrine est la vie des œuvres, comme l'erreur est leur mort certaine.

Une fois en possession de la vraie doctrine sociale catholique, le prêtre pourra alors s'avancer sûrement sur ce terrain, pourvu qu'il n'oublie jamais ce principe fondamental posé par Pie X dans son encyclique *Il fermo proposito* : "Toutes les œuvres qui viennent directement en aide au ministère spirituel et pastoral de l'Eglise, et qui par suite se proposent une fin religieuse

visant directement le bien des âmes, doivent toujours dans tous leurs détails être subordonnées à l'autorité de l'Église et, partant, également à l'autorité des évêques, établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu dans les diocèses qui leur ont été assignés." Cette règle ne souffre pas d'exceptions.

Le prêtre apôtre ne devra jamais, non plus, perdre de vue que le but de toute œuvre d'action sociale catholique est d'entretenir ou d'implanter la vie surnaturelle dans l'individu et dans la société. Or toute organisation catholique est vaine qui n'a pas comme base la famille chrétienne, cette grande œuvre de Dieu. Les deux fondements de la société, en effet, sont le prêtre et le père. C'est dans leur union parfaite — union d'intention et d'action — que réside la garantie première du succès pour toute œuvre catholique. Le prêtre s'il a charge d'âmes, devra donc, avant tout, tant par la prédication que par la direction au confessionnal, s'appliquer de toutes ses forces à donner aux familles de sa paroisse un esprit foncièrement catholique. Rien ne pourra empêcher les œuvres d'une paroisse de demeurer stériles, si la famille n'y est pas foncièrement chrétienne, et la raison en est bien simple : la famille étant le moule où se forment les individus, elle ne fournira aux œuvres que des sujets impropres tant qu'on ne l'aura pas reformée elle-même.

Cette action du prêtre sur la famille doit être incessante; mais à quelles œuvres, en particulier, le prêtre emploiera-t-il, tout d'abord, son dévouement apostolique ? Nous le verrons dans une prochaine causerie.

LITURGIE ET DISCIPLINE

COMMUNION DES MALADES QUI NE PEUVENT RESTER A JEUN

On nous demande de vouloir bien remettre sous les yeux des intéressés les conditions auxquelles les personnes gravement malades peuvent bénéficier du privilège accordé par Pie X, par le décret de la S. Congrégation du Concile en date du 7 décembre 1906.

D'après la teneur de ce décret, le Souverain Pontife accorde dispense du jeûne eucharistique aux malades qui, tout en n'étant pas en danger de mort, ne sont pas en état de garder le jeûne eucharistique dans son intégrité, aux conditions et avec les restrictions suivantes :

1o Les malades ne peuvent user de la dispense qu'après un mois de maladie et si à ce moment une prochaine convalescence n'est pas *sérieusement probable*;

2o. Les malades peuvent user de cette dispense *une ou deux fois la semaine* s'ils se trouvent dans une maison où le Saint-Sacrement est conservé ou du moins où on célèbre la Sainte Messe ; *une ou deux fois par mois* s'il faut leur apporter la Sainte Communion du dehors ;

3o. La dispense du jeûne ne porte que sur *les liquides* : en ce sens que, dans les conditions ci-dessus déterminées, ces malades peuvent recevoir la Sainte Communion même après avoir pris quelque boisson : *etsi aliquid per modum potus antea sumpserint*.

En vertu de cette clause, le malade peut prendre avant la communion non seulement de l'eau, du vin, mais aussi du lait ou toute espèce de potion. Le bouillon aussi est permis, même avec une légère addition de semoule ou matière de même nature, *dummodo mixtio naturam cibi liquidi non amittat*.

Peuvent profiter de cette dispense du jeûne même les personnes gravement malades qui, ne pouvant rester continuellement couchées dans leur lit, se lèvent quelques heures chaque jour.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Cérémonie de vêtue et de profession. — A l'occasion de la fête de saint Joseph il y a eu, lundi, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse au noviciat des soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier

Ont revêtu le saint Habit : Mlles Marie-Mina Richard, de Saint-Grégoire de Montmorency, en religion sœur Sainte-Suzanne, Marie-Anne Robichaud, de Beauport, en religion sœur Saint-Jean-de-la-Croix ; Berthe-Wivine Bourgault, de Bienville, en religion sœur Sainte-Marie-Céline-de-la-Présentation ; Antonia Chamard, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion sœur Saint-Paul ; Alma Sylvain, de Saint-Michel de Bellechasse, en religion sœur Sainte-Agnès ; M. -Anne-Germaine Lafrance, de Québec, en religion sœur Sainte-Monique ; Rosalie Larouche, de Québec, en religion sœur Sainte-Mélanie.

Sœur Marie-Madeleine-de-Jésus, de Saint-Vallier, de Bellechasse, a prononcé ses vœux annuels, et sœur Marie-Joseph, de Saint-Jean-Port-Joli, ses vœux perpétuels.

C'est M. le chanoine J. Hallé qui a présidé la cérémonie.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé A. Lapointe, visiteur des écoles catholiques de la ville.

Étaient présents au chœur : le R. P. Renaud, S. J., curé de Notre-Dame-du-Chemin, le R. F. Ménard, des Pères d'Afrique, M. l'abbé M. Fortin, aumônier de la Communauté, M. l'abbé Verret, vicaire à Beauport, M. l'abbé E. Pelletier, vicaire au Château-Richer.

L'Appendice au Rituel. — L'on sait que les Pères du Concile Plénier de Québec ont décrété qu'il serait fait une nouvelle édition de l'*Appendice au Rituel* et ont prié l'Archevêque de Québec de vouloir bien prendre la responsabilité de ce travail important.

En conséquence Son Eminence de Cardinal Bégin a nommé une Commission chargée de préparer cette nouvelle édition.

Après plusieurs mois d'interruption forcée, cette commission vient de se remettre au travail et sera bientôt prête à faire rapport à Son Eminence. C'est alors qu'un projet définitif, auquel Son Eminence mettra la dernière main, sera communiqué à Nos Seigneurs les Archevêques du Dominion.

Bonne nouvelle pour Messieurs les curés, qui demandent depuis longtemps cette édition à jour d'un matériel indispensable !

Bazar. — On prépare, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, un immense bazar pour l'automne prochain, au profit de la nouvelle église.

C'est tout à fait beau de voir l'émulation qui règne chez tous les paroissiens ! C'est à qui en fera le plus, pour aider à la construction de ce temple magnifique qui fera l'orgueil de la ville de Québec et du diocèse.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — S. G. Mgr Lenfant, évêque de Digne prêche de Carême à Notre-Dame, cette année,

Mgr Lenfant a reçu l'onction épiscopale au mois de septembre dernier. Depuis un quart de siècle il était l'un des hommes d'oeuvres et des missionnaires des plus populaires de Paris.

La station quadragésimale à Notre-Dame a été inaugurée il y a trente ans, par un autre évêque de France, Mgr Soulier.

— S. G. Mgr O. Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, est à l'Hotel-Dieu de Montréal, où il a dû subir une opération chirurgicale.

Sa Grandeur est en excellente voie de guérison. Elle devra cependant garder la chambre pendant plusieurs semaines.

M. l'abbé Georges Charette, ancien curé de Lachute, qui était malade depuis l'automne dernier et faisait fonction de vicaire à Ste.-Brigitte de Montréal, est décédé subitement, au presbytère de cette paroisse.

M. l'abbé Charette était né à Montréal le 23 mai 1863. Il fut ordonné prêtre par S. G. Mgr Fabre en 1886. Il fut tour-à-tour vicaire à Lachine, au Sacré-Cœur de Montréal, à Chambly, à Châteauguay, à S. -Vincent de Paul de Montréal, à Hochelaga, à S-Bruno, à St-Vincent de l'Île Jésus, à Ste.-Brigitte puis curé à S-Joseph du Lac, à Charlemagne et Lachute.

— La prohibition de l'alcool a été votée à Ste-Dorothée de Laval par 123 voix contre 0.

Saint-Boniface.—La résistance catholique et canadienne-française s'organise contre les décrets iniques de persécution scolaire du gouvernement manitobain.

Une superbe assemblée d'organisation a été tenue à St-Boniface.

Nos vaillants compatriotes ont pris au sérieux le mot d'ordre éloquent de leur digne archevêque, S. G. Mgr Béliveau, à Ottawa : " Jusqu'au bout ! " La résolution qui les anime est un gage assuré de leur succès, pour peu qu'ils conservent jusqu'à la fin la même union et le même entrain magnifique.

Le Comité de Vigilance qu'ils ont formé a arrêté son programme de résistance.

M. Joseph Bernier a proposé une énergique résolution, et le R. P. Portelance, O. M. I., a soumis un projet de Fédération catholique et nationale des Canadiens-français du Manitoba.

— Sous la protection de son immunité parlementaire, un nommé Ross, député de St-Clément, a basement insulté S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes du Canada. Cet individu est allé jusqu'à dire à la Législature du Manitoba que Mgr Budka devait être chassé du Canada comme sujet non désirable. Il a aussi dénoncé le journal catholique ruthène que publie Sa Grandeur avec un zèle immense et au prix des plus grands sacrifices.

La raison de la fureur du dit député c'est que le comté de St-Clément contient un grand nombre d'électeurs ruthènes qui se préparent à lui demander compte de son attitude de sectaire contre les écoles bilingues.

Les Canadiens-Français du comté l'attende de la même manière, eux aussi.

Et voilà comment la peur de l'électorat fait divaguer M. Ross.

Trois-Rivières.— Notre S. Père le Pape vient de récompenser les mérites de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, en lui conférant la dignité de comte romain et d'assistant au trône pontifical. Ce témoignage de haute satisfaction récompense les helles et grandes oeuvres que Mgr Cloutier a maintenues et développées dans son beau diocèse, et celles aussi non moins fécondes et importantes qu'il a lui-même créées comme cette belle floraison d'œuvres sociales groupées dans la Corporation ouvrière Catholique.

Nos respectueuses félicitations à Sa Grandeur avec nos meilleurs vœux de prolongement d'un épiscopat déjà si fécond.

Nicolet.—M. l'abbé François-Edouard Baril, curé de Stanfold, est décédé dernièrement à l'âge de soixante et un ans et cinq mois.

M. l'abbé Baril naquit à Saint-Pierre-les-Becquets, le 12 octobre 1854. Il fit ses études au séminaire de Nicolet, et fut ordonné prêtre aux Trois-Rivières, par Monseigneur Laflèche, le 20 décembre 1884. De 1885 à 1887 il fût vicaire à Warwick, à Drummondville et à Nicolet.

A l'automne de 1887, il était appelé au Séminaire de Nicolet, pour y enseigner la philosophie. Il occupa la chaire de philosophie jusqu'en 1900, année où il fût nommé directeur du Grand Séminaire, avec l'enseignement de la philosophie aux élèves finissants.

A l'automne de 1903, S. G. Mgr Gravel lui confiait la cure de Notre-Dame de Pierreville. Il n'occupa ce poste qu'un peu plus d'un an, et à l'hiver de 1905, il succédait M. l'abbé Alexandre, comme aumônier des Sœurs de l'Assomption à la maison-mère de Nicolet. Au printemps de 1907 à la mort de M. l'abbé Désaulniers, S. G. Mgr Brunault, lui confiait l'importante cure de Stanfold, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Mgr l'évêque de Nicolet a présidé les funérailles et a fait l'éloge funèbre du regretté curé.

— S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet a fait les nominations ecclésiastiques suivantes :

MM. les abbés Noé Pépin, curé à S-Wenceslas ; Phillippe Bourassa, à S-David d'Yamaska ; Omer Mélançon, à S-Paul de Chester ; Wenceslas Pitt à St-Rémi de Tingwick ; Ephrem Lemire, à St-Albert de Warwick ; Arthur Leblanc, à S-Elisabeth de Warwick ; Alfred Bernier, à S-Louis de Blandford ; A. O. Papillon, à S. Eusèbe de Stanfold ; Alfred Manseau, à Bécancourt ; Rémi Généreux, à S-Félix de Kingsey ; Charles-Edouard Provencher, à Ste-Anne du Sault ; Henri Denoncour à Ste-Cécil de Lévrard ; Henri Belcourt, à S-Lucien de Simpson ; Pierre Allard, à Ste-Séraphine ; Adolphe Demers, à Le Précieux Sang ; Eugène Pepin, à S-Gérard d'Yamaska ; Albert Clair, missionnaire à S-Raphael d'As-ton ; Nicéphore Lessard, missionnaire à S-Nicéphore.

— L'église de Saint Rémi de Tingwick a été la proie des flammes. Tout est brûlé, on n'a même pas pu sauver les saintes Espèces, qui se trouvaient dans la sacristie. Le presbytère a été sauvé.

Saint-Jean N. B.—On annonce du collège Saint-Joseph de Memramcook la mort du révérend Père Edouard-Elisée Labbé, des Pères de Sainte Croix. Le Père Labbé naquit à Lotbinière, dans la province de Québec, le 4 avril 1843. Il fit ses études à Nicolet et Saint-Laurent près Montréal. Il entra en 1869 chez les Pères de Sainte-Croix à Saint-Laurent et y prononça ses vœux en 1871. Le 8 mars 1873 il fut ordonné à Montréal par S. G. Mgr Pinsonneault. Il fut successivement professeur au collège et vicaire de Memramcook, chapelain du pénitencier de Dorchester où il bâtit une église en 1880, curé de Barachois en 1884, supérieur du Collège de Sorel en 1891. Depuis 1892, il était professeur de théologie morale au Collège de Memramcook et depuis 1904, il ajoutait à cet office celui d'assistant curé.

VARIÉTÉS

LE PAPE ET NOS PRISONNIERS

Il vient d'arriver d'Allemagne en Suisse plusieurs centaines de prisonniers français malades, qui y seront hospitalisés et soignés jusqu'à leur guérison, en même temps qu'un nombre égal de prisonniers allemands.

Presque tous les journaux français, en publiant cette information, oublient de dire — comme par un mot d'ordre — que c'est le Pape qui a eu l'initiative de cette mesure bienfaisante, unique dans l'histoire des guerres, et qui l'a fait aboutir par ses démarches.

Pour la libération mutuelle des grands blessés, on en a de même rapporté tout l'honneur à la Suisse seule, alors que les chefs de la Confédération reconnaissent eux-mêmes que leurs négociations à ce sujet, ont réussi grâce à la collaboration très active du Saint-Siège.

Pour l'hospitalisation en Suisse des prisonniers malades, l'injustice est encore plus criante, car c'est Benoît XV qui en a eu la première idée. Il y a déjà plus de cinq mois qu'il a délégué le comte Santucci auprès des autorités fédérales pour s'entendre avec elles sur la réalisation pratique de son projet.

Tandis que le gouvernement anglais a adressé officiellement au Saint-Père ses respectueux remerciements pour sa charitable et heureuse intervention, il est douloureux de constater que le gouvernement français s'est abstenu d'en manifester à Rome aucune reconnaissance. Il a préféré commettre une impolitesse et une grossièreté, plutôt que de rompre avec son parti pris obstiné d'ignorer le Pape. Les autorités suisses, le roi d'Espagne, la reine de Hollande ont reçu à diverses reprises, des témoignages publics de sa gratitude ; pour le seul Benoît XV, il est dispensé de tout hommage, de toute marque de courtoisie, malgré tout ce que le Pontife a fait en notre faveur.

Récemment encore, le Saint-Père a eu la délicate pensée d'envoyer son délégué de Turquie visiter et secourir nos soldats à Constantinople. Mgr Dolci a profité des fêtes de Noël pour se rendre au milieu d'eux et les combler de douceurs. Un sergent français, amputé d'une jambe, se fit l'interprète de la gratitude émue de tous les blessés et pria Mgr Dolci de transmettre au Pape l'expression respectueuse de leur profonde reconnaissance

Mais les représentants officiels de la nation pour laquelle ces braves ont souffert n'ont pas eu un mot de remerciement pour celui qui les avait favorisés de sa paternelle bienfaisance.(1)

Si l'odieux de cette conduite ne trouble pas nos gouvernants, comment, du moins, n'en sentent-ils pas le danger ? Dans toutes les occasions semblables, les empereurs austro-allemands s'empressent de combler le Saint-Siège de leurs remerciements. Ce contraste n'est-il pas éminemment préjudiciable à nos intérêts ?

Et que doivent en penser les catholiques neutres ? Nos gouvernants s'étonnent et s'inquiètent du mauvais renom que nous avons chez eux. Ne font-ils pas tout ce qu'il faut pour les confirmer dans leur sentiment en commettant à l'égard du Pape de telles... incorrections ?

(1) Enregistrons un autre témoignage de l'affection du Pape pour la France. Mgr Heylen, évêque de Namur, étant allé exposer au Vatican la détresse des prêtres français des diocèses envahis, le Saint-Siège s'est spontanément chargé de lui faire parvenir les offrandes qu'il recevrait pour cet objet et S.S. Benoît XV lui a dit : " Si votre collecte ne vous procure pas les ressources suffisantes pour assurer la subsistance des prêtres français confiés à votre sollicitude, je vous les fournirai moi-même. "

LES LIVRES

Le devoir Social au Canada Français. Compte rendu du Congrès décennal de l'A. C. J. C. 1904 — 1914. Montréal (Bureaux de l'A. C. J. C. 90 rue Saint-Jacques). Vol. in-8o de 308 pages. Prix : \$1. 00

Nos lecteurs se rappellent encore le beau et fructueux Congrès qu'ont tenu à Montréal les membres de l'A. C. J. C. à l'occasion du dixième anniversaire de fondation de cette association. On avait mis à l'étude trois problèmes gros de conséquences pour notre avenir national : 1o *le problème rural*, qui consiste à enrayer enfin de façon définitive l'exode des campagnes en rendant rémunératrice la culture du sol ; 2o *le problème de l'influence de la classe instruite*, dont les membres n'ont pas le droit de se cantonner paresseusement dans l'exercice de leur profession, mais sont tenus de prendre une part active au progrès général du pays ; 3o *le problème ouvrier*, qui ne peut se résoudre autrement que par une saine entente entre le capital et le travail, d'où résultera le développement normal du commerce et de l'industrie.

Le compte rendu donne intégralement les travaux présentés sur ces intéressantes questions et il ajoute les discussions et les échanges d'idées qui suivaient la lecture de ces travaux.

Le Devoir social au Canada Français est donc un livre utile à tout le monde. Il devrait occuper une place d'honneur dans toute bibliothèque paroissiale.

BULLETIN SOCIAL

LA QUESTION BILINGUE

(DU *Prévoyant*)

Si le ridicule pouvait tuer au Canada, comme il tue dans les pays qui n'ont pas encore banni de leurs parlements, de leurs tribunaux et de leur opinion publique, le bon sens et la logique, il y a longtemps que la question scolaire ontarienne aurait eu de royales funérailles. Le malaise persiste, la persécution s'intensifie, la situation s'aggrave.

Il s'établit un contraste plus frappant et plus cynique de jour en jour, entre les évocations aux principes de liberté, de justice et de loyauté et le régime de tyrannie oppressive et barbare ; entre les appels à l'union, à l'entente, à l'harmonie et les actes fomentateurs de discorde et de querelles dangereuses. La paix nationale est fortement compromise. A tout esprit observateur, il est évident que la réaction qui s'annonce, pour le jour où la race française perdra patience en face d'une majorité au fanatisme effervescent et à l'arrogance phénoménale, sera terrible. Politiciens et publicistes trembleraient déjà d'épouvante à la perspective d'une implacable guerre de race, s'ils ne concentraient toute leur énergie à se boucher les yeux pour ne rien voir. Voudraient-ils d'ailleurs faire machine en arrière pour éviter le cataclysme, que l'élan donné et la vitesse acquise ne seraient pas faciles à comprimer. Imposer un frein à l'évolution rapide des sentiments d'antipathie croissante et d'hostilité manifeste entre Canadiens de langue anglaise et de langue française, ce serait, de la part de nos hommes publics, confesser la faillite monumentale de leur politique opportuniste dans ses principes, fuyante et molle dans ses méthodes, mesquine et sans scrupule dans son objet et dans sa fin. Or, s'il est un trait caractéristique des politiciens de tous les temps et de tous les pays, c'est bien leur prudence à ne pas répudier leur passé et leur persévérance aveugle, orgueilleuse dans les erreurs, illusions ou utopies les plus grossières.

Il ne faut pas faire au gouvernement de l'Ontario l'injure de croire qu'il est encore de bonne foi dans son attitude à l'endroit des écoles bilingues. Depuis longtemps, les gouvernants savent que le fameux règlement XVII est inconstitutionnel, illégal, injuste, impolitique. Mais ils ont l'outrecuidance d'estimer qu'il serait contraire à leur dignité de renier cette ordonnance malencontreuse. A leur sentiment, les persécutés doivent, pour leur éviter une humiliation

ou pour les sortir d'une impasse, subir leur sort. Il faut une victime expiatoire. La raison du plus fort est toujours la meilleure. Peu importe que la minorité française soit ou ne soit pas dans son droit. Un gouvernement ne pouvant ni se tromper, ni s'avouer coupable, ni se dire battu, l'agneau doit consentir à se laisser manger pour sauver l'honneur et la réputation de messire loup. Que si ce raisonnement ne semble guère probant aux parents dépouillés de leurs droits les plus sacrés, c'est qu'ils sont des récalcitrants et des toqués. La politique a ses exigences. Pour aplanir les difficultés, il faut avoir recours à la diplomatie ; l'intransigeance met partout le gâchis. Au lieu de s'employer à embêter le parti au pouvoir, les Canadiens français devraient s'évertuer à gagner ses bonnes grâces par une soumission complète, aimante et douce aux décrets persécuteurs. Vaincu par la magnanimité de sa victime, le gouvernement verserait alors des larmes de tendresse sur le sort des écoles bilingues et rétablirait l'ordre dans la justice et le droit...

Tels sont les sophismes des politiciens de carrière et les discours des partisans de l'aplatissement. Mais le peuple reste réfractaire à ces théories suintant l'asservissement et la lâcheté. Il n'est pas disposé à signer sa propre déchéance. On l'attaque, il se défend. Si le gouvernement s'est toujours enfoncé davantage dans le pétrin du bilinguisme, depuis quatre ans, malgré les conseils, avertissements et prières de ses véritables amis, qu'il en sorte maintenant avec franchise et droiture au lieu de refaire sa réputation aux dépens des Canadiens français, de leur langue et de l'éducation de leurs enfants. Se prêter à ce jeu serait, de la part de la race française, s'avouer mûre pour l'esclavage.

S'il y avait, dans la question bilingue, du pour et du contre, on pourrait ne pas juger avec trop de sévérité la persévérance obstinée du pouvoir ontarien dans son erreur et dans sa tyrannie. Mais, tandis que la série des arguments de toutes sortes qui militent en faveur du bilinguisme s'allonge constamment, arguments tirés du mérite même de la question, empruntés à l'histoire ou extraits de la jurisprudence, du droit naturel et de la loi internationale, on est encore à attendre l'exposé d'un seul motif sérieux justifiant ou expliquant l'ostracisme du français de l'enseignement. Le gouvernement a tellement été écrasé sous l'avalanche des mémoires et plaidoyers dressés contre son fameux règlement XVII, qu'il n'a pas même essayé de défendre son œuvre. Il a cru plus habile d'avoir recours au mensonge : lui et ses organes ont déclaré à tout venant que les Canadiens français ne comprenaient pas l'ordonnance du Ministère de l'Éducation, que l'objet de la politique du gouvernement était de perfectionner et non d'abolir l'enseignement du français, que la minorité ontarienne était fanatisée au point de ne pas vouloir apprendre l'anglais. A-t-on jamais vu tant de perfidie mê-

lée à tant de mépris de la vérité ? La tactique était plus adroite que droite ; mais elle a réussi quand même, parce que l'opinion anglaise, dans l'ignorance complète où elle est de la langue française, est à la merci complète de journaux qui la travaillent comme bon leur semble.

Ce qu'est aujourd'hui la situation des écoles bilingues de l'Ontario, le voici : dans toute la province, le français est enseigné comme par le passé et la loi injuste est restée lettre morte, malgré le zèle mis par le gouvernement à la faire respecter. A Ottawa, les écoles franco-catholiques n'ont dû leur fonctionnement normal qu'aux sacrifices volontaires des citoyens de langue française ; au dehors d'Ottawa, les écoles récalcitrantes ont perdu les octrois de l'Etat, mais trouvent le moyen d'équilibrer quand même leur budget. Dans la capitale du Canada, à deux pas du parlement où l'on parle tant de liberté, de justice et de " fair play, " les parents, le personnel enseignant, et toute la population française sont obligés de se saigner à blanc pour que les enfants reçoivent les bienfaits d'une éducation conforme à la doctrine catholique et à la constitution du dualisme canadien. Chose révoltante, tandis que la minorité fait de continuel sacrifices pour disputer ses écoles à l'anglicisation brutale, ses taxes scolaires restent improductives entre les mains d'une commission inconstitutionnelle. Le gouvernement veut nous prendre par la famine. Comme la crise économique ne le seconde pas assez vite, il nous vole notre argent pour nous amener à composition. Avec un peu plus de psychologie, il saurait que les tentatives d'intimidation ou les abus d'oppression ne font que stimuler le courage et la résistance des âmes fortes. Il prend du temps à nous connaître !

L'aventure de l'école Guigues était pourtant propre à dessiller les yeux les plus obstinément fermés. Il a suffi d'un simple mouvement d'impatience de quelques mères canadiennes-françaises pour déloger le gouvernement d'une école. On a crié au scandale, on a menacé les révoltés de la prison, on a dit devoir répondre à la violence par la violence. C'était pour la frime. Pour la première fois, le gouvernement a compris que la patience du peuple était à bout et que la colère commençait à monter ; aussi a-t-il jugé prudent de retraiter sans tambours ni trompettes. S'il a la témérité de revenir à la charge, il portera toute la responsabilité de l'émeute qui pourra en résulter. Encore une fois : les Canadiens français sont bien décidés à défendre leurs écoles !

Qu'on les taxe de révoltés, cela ne leur fait ni chaud ni froid. La Patrie canadienne n'a jamais compté de citoyens plus respectueux de l'autorité. Mais si l'obéissance à l'autorité est une vertu quand il s'agit de l'ordre dans la société, elle est une lâcheté lorsqu'il s'agit de consommer une iniquité.

Révoltés, les chrétiens des premiers siècles de l'Eglise, qui enfreignaient la loi de Rome, pour obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Révoltés, les célèbres Faucheurs polonais, qui ont cherché, à maintes reprises, de reconquérir leur liberté nationale, contre des voisins aussi rapaces que cruels.

Révoltés, les Vendéens, qui tâchèrent de secouer le joug de la Révolution régicide, pour rendre à la France la monarchie qui avait fait sa grandeur sous Charles VII, Henri IV, Louis XIV, et la foi religieuse qui lui avait mérité le titre de fille aînée de l'Eglise sous Clovis, Charlemagne et saint Louis ?

Révoltés les Irlandais, qui ont pris maintes fois les armes pour se soustraire à un régime inique.

Révoltés, nous le sommes, en effet ; mais nous sommes les révoltés de la justice contre l'injustice, de la loyauté contre la duplicité, de la franchise contre le mensonge, de la droiture contre l'infamie. Notre révolte est de celles qui servent les intérêts de la Patrie. Nos ennemis, au contraire, sont en rupture de ban avec l'histoire et avec les principes, qui, seuls, peuvent assurer au pays la paix, la grandeur et la prospérité.

Dans notre révolte, contrairement aux Orangistes de Carson, nous n'allons pas chercher des armes en Allemagne. C'est par des moyens britanniques que nous défendons nos droits de citoyens britanniques. Voilà un titre que nous n'avons pas volé ; il nous a été imposé. Lentement, nous avons appris à l'aimer, parce que nous avons cru qu'il serait la sauvegarde de nos droits. Ce titre, nous allons le défendre contre le jingoïsme colonial en train de faire une nouvelle souillure au drapeau britannique.

Notre mot d'ordre, dans cette nouvelle phase de la lutte autour du bilinguisme, nous allons le chercher, en français, sur la couronne même du Roi : " Dieu et mon Droit. "

Le ministre suppléant de l'Education déclarait récemment, à Toronto, pour se payer la tête de ses concitoyens anglais ou pour insulter à nouveau les Canadiens français, que tout fonctionnait normalement, à la satisfaction du gouvernement, dans les écoles bilingues d'Ottawa. Cette phrase a une frappante ressemblance avec le mot cynique du général Sébastiani : " L'ordre règne à Varsovie. " A l'heure où le ministre russe prononçait cette parole à la chambre, l'ordre régnait, en effet, dans la malheureuse capitale polonaise, mais c'étaient l'ordre et le silence de la stupeur faisant suite à un carnage épouvantable. A Ottawa, la paix règnerait sur la consommation de la plus basse ignominie des temps modernes, si la minorité française n'avait pas fait des efforts inouïs pour échapper au talon archi-prussien du gouvernement ontarien. (*Charles Leclerc*).

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31
décembre 1915 - - - - - \$772,698.99

L'ANNÉE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
(31 déc) 1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1913	349	24,492	47,957	428,745.31
1915	455	32,155	61,468	772,698.99

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, [St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
K. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé: Cinq millions de piastres

Capital payé: Deux millions de piastres

Réserves: Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux tourant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1761.61, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$304.87	\$365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.98	742.70
3	183.41	370.89	555.48	734.03	912.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.43	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2357.55	2804.90
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.05
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.00
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.67	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.67	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.00	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.16	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.61	3504.35	5257.95	7011.05	8763.45	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3 sous
de 5.00 à \$10.00.....	6 "
de 10.00 à 30.00.....	10 "
de 30.00 à 50.00.....	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITSSÈCS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Niqueurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

LA LIBRAIRIE GARNEAU
47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS
LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL
177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Erable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. G., F. R. A. J. C.

A. A. P. G., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

VOS



FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est papé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.